



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 18797

Numéro SIREN : 379 617 822

Nom ou dénomination : ALTITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2017 sous le numéro de dépôt 13940

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 08-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R013940

N° GESTION : 2012B18797

N° SIREN : 379617822

DENOMINATION : ALTITUDE

ADRESSE : 75 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 19-01-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Démission(s) de commissaire(s) aux comptes

ALTITUDE
Société par actions simplifiée
Au capital de 505.270 euros
Siège social : 75 Boulevard Haussmann
75008 PARIS
379 617 822 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 19 janvier à 10h,

Les associés de la société **ALTITUDE** se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Dorothée LEBARBIER, Directrice Générale de la Société.

Madame Dorothée LEBARBIER et Monsieur Jean-Paul RIVIERE les deux associés présents et acceptant, détenant le plus grand nombre d'actions sont désignés comme scrutateurs. Pierre PINTHIER est désigné comme secrétaire.

Ainsi constitué le bureau de l'assemblée arrête et certifie la feuille de présence.

Le Président constate que les associés présents, détenant plus de la moitié des actions composant le capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Commissaires aux Comptes de la société, Monsieur Hervé DOISY, régulièrement convoqué, est absent.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations des associés et du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence certifiée exacte ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un des Commissaires aux Comptes titulaire et d'un des Co-Commissaire aux Comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Président, prend acte de :

- La démission du Cabinet d'Expertise Comptable Grant Thornton à PARIS (75017) - 100 rue de Courcelles, immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 632 013 843, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- La démission de l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC à PARIS (75017) - 3 rue Léon Jost, immatriculé au RCS de PARIS sous le n°662 000 512, en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

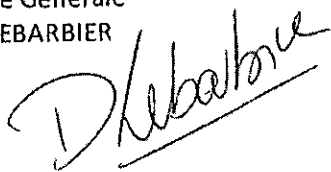
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président, au Directeur Général et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Directrice Générale
Dorothée LEBARBIER



Les Scrutateurs
Dorothée LEBARBIER



Le Secrétaire
Pierre PINTHIER



Jean-Paul RIVIERE

